DÉPARTÉMENT d'INDRE ET LOIRE ARRONDISSEMENT DE TOURS CANTON D'AMBOISE

COMMUNE D'AMBOISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2019 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMBOISE

Séance ordinaire du dix septembre deux mille dix-neuf (10 Septembre 2019)

Délibération n° 19-87

OBJET: ADHÉSION A L'ASSOCIATION « VILLES INTERNET »

Membres présents: M. GUYON, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADÉ, Mme SANTACANA, Mme LAUNAY, Mme GLEVER, M. PEGEOT, Mme DE PRETTO, M. MICHEL, Mme VENHARD, M. VERNE, M. DEGENNE, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme BATAILLON, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND, Mme MOUSSET

Absents Excusés: Mme GAUDRON a donné pouvoir à Mme SANTACANA, Mme ALEXANDRE a donné pouvoir à Mme CHAUVELIN, M. BERDON a donné pouvoir à M. RAVIER, M. DURAN a donné pouvoir à M. GASIOROWSKI, M. LEVRET a donné pouvoir à M. MICHEL, M. LEVEAU a donné pouvoir à M. GUYON, Mme CHAMINADOUR a donné pouvoir à Mme LATAPY, M. LEGENDRE a donné pouvoir à Mme MOUSSET, M. GAUDION, Mme LEBLOND, Secrétaire de Séance: Monsieur Éric DEGENNE

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 03 septembre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

La Municipalité s'investit dans de nombreuses actions en faveur du numérique : poste informatique en libre-service, procédures dématérialisées (paiements dématérialisés, renouvellement de titres dématérialisés...), actions de découvertes et de sensibilisation du monde numérique (ateliers Pepit'Lab, coding petits déjeuners, ateliers semaine de la parentalité, accueil du Maif numérique tour...)

L'association « Villes Internet », pilotée par 450 maires, organise un label « Villes Internet », label national soutenu par l'Etat, permettant à la collectivité de faire connaître la mise en œuvre de son Internet local aux citoyens.

Le label est obtenu par la validation d'actions réparties par critères dans un référentiel de 16 enjeux de développement local (territoire durable, identité, services publics, démocratie locale...) accessible en ligne et permet l'attribution d'arobases par un jury d'experts.

L'adhésion offre la possibilité d'évaluer l'action numérique de la collectivité en suivant année par année la progression de ses actions matérialisées par la délivrance de ces arobases (de 1 à 5).

Elle permet aussi une reconnaissance nationale en communiquant sur ses projets numériques par le biais des mentions thématiques du label.

Elle offre également la possibilité d'afficher cette reconnaissance, locale et nationale, par un panneau « Villes Internet » apposé à l'entrée de ville.

Elle permet enfin de rejoindre un réseau d'acteurs et de décideurs de l'Internet Public et citoyens.

La cotisation annuelle s'élève à 0,06 euros par habitant (population légale INSEE) non soumis à la TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte l'adhésion à l'association « Villes Internet ».

VILLE POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Christian GUYON